

Casser la combativité des cheminots pour remettre en cause toutes les retraites

Un candidat à la présidentielle, le préféré de la droite et des patrons, inscrit dans son programme l'alignement des régimes spéciaux de retraite sur celui du régime général. Aussitôt, la cour des comptes l'appuie en demandant « l'égalité des régimes ». Ces propos menaçants ne viennent pas par hasard. **Ils préparent une nouvelle offensive générale sur les retraites pour 2008**, notamment l'augmentation plus ou moins progressive vers les 45 ans de cotisation pour bénéficier d'une pension à taux plein. **Et ils savent que cela ne leur sera pas possible tant que subsistera le rempart des 37,5 ans des régimes spéciaux.**

Cela explique leur hargne à remettre en cause tous ces régimes, notamment celui des cheminots.

Tous les coups bas sont permis, contre les cheminots qui conserveraient des avantages exorbitants par rapport aux autres. Tous les faux prétextes sont bons, y compris l'objectif d'équité pour tous les salariés. Leur argumentation repose toujours sur un même faux constat, rejeté lors des mobilisations de 1995 et 2003 : le vieillissement mettrait en cause l'équilibre des caisses de retraite.

Ils mentent

Certes l'Etat contribue en partie aux retraites des cheminots, comme pour toutes les professions dans les effectifs baissent : tous les actifs cotisent pour tous les retraités. Sans ce geste de solidarité entre les métiers, comment les mineurs, dont le métier est en voie de disparition, pourraient-ils bénéficier d'une retraite ? Mais à partir de cette contribution normale, gouvernement et patronat sous-entendent que le privé paie pour les « avantages » des cheminots. **C'est faux !**

Le régime spécial de la SNCF se donne les moyens de payer les « avantages » des retraités SNCF. Pendant toute la durée de la période d'activité, les cotisations s'élèvent à 36% du salaire, au lieu de 25% dans le régime général. **Cette surcotisation paie des différences... qui n'en sont pas toujours :**

- **le départ à 55 ans** (et 50 ans pour les agents de conduite). Mais la triste réalité du privé, c'est que, s'il n'y a pas de retraité de 55 ans, il y a des chômeurs : les entreprises licencient facilement les salariés qui commencent à vieillir, dont l'ancienneté coûte trop aux yeux des patrons alors que leur dynamisme peut baisser. Un départ à 55 ans ou 50 ans nous semble normal. D'ailleurs on parle peu du départ en retraite bien plus précoce des militaires...

L'équité, ce serait un départ à 55 ans pour tous, au lieu de développer le chômage, et 50 ans pour les métiers pénibles ou dangereux.

- **une pension à taux plein avec 37,5 ans** de cotisation au lieu de 40 ? Mais peu, et de moins en moins, de cheminots partent en approchant ce taux plein, qui ne peut être acquis qu'en commençant à 17,5 ans, ce qui n'est pas possible. De plus en plus, les jeunes poursuivent des études avant de travailler. Beaucoup d'anciens cheminots ne survivent qu'avec le minimum de pension. Les indemnités et une partie des primes n'entrent pas dans le calcul de la pension, contrairement aux salariés du privé. Pourtant, ces suppléments au salaire représentent une grande partie du revenu dans certains métiers de cheminot. De ce fait, en moyenne, la pension est calculée sur 87,6% du salaire imposable. Ce « manque à gagner », ils n'en parlent pas.

- **le calcul de la pension sur le salaire des 6 derniers mois**, au lieu des 25 dernières années. Mais cet avantage pour les cheminots n'en représente pas un pour le privé où, malheureusement, le salaire peut considérablement régresser au cours des dernières années. Nous revendiquons pour le privé un retour aux 10 meilleures années.

La vérité reste bien loin des « avantages exorbitants » que le gouvernement et le patronat veulent remettre en cause. Le cheminot ne subit pas le chômage et bénéficie d'une retraite à 55 ans... mais une surcotisation de 11% est payée par les salariés et la SNCF. **Il part avec une pension moindre** : le rapport du Conseil d'orientation des retraites relève que le montant de la pension, par rapport au dernier salaire d'activité, est de 67,5 % pour les cheminots, contre 77 % pour les fonctionnaires et 84 % pour les salariés du secteur privé.

La droite et le patronat veulent faire travailler les salariés plus longtemps pour résoudre un problème démographique (pas assez d'actifs pour payer trop de retraités). **Que de mensonges :**

- **une société subissant un chômage de masse ne devrait pas faire travailler plus un salarié.** Repousser l'âge de retraite c'est, soit licencier le travailleur âgé donc faire un chômeur de plus, soit le conserver et ne pas embaucher un jeune qui reste au chômage. Actuellement, un salarié du privé ne travaille, en moyenne, que 37 ans. Le faire travailler plus longtemps nécessite des créations d'emploi, et non l'allongement de l'âge de la retraite.

- **un plus grand nombre de personnes âgées ne représente pas forcément un péril** pour l'équilibre des caisses de retraite. L'élément déterminant est le nombre de personnes en âge de travailler et le nombre de celles qu'il faut prendre en charge, soit parce qu'elles sont trop vieilles ou trop jeunes pour le faire. Les années à venir voient augmenter le nombre de personnes âgées et diminuer celui des jeunes. **Au total, en 2040, les « inactifs » ne seront que 25% de plus qu'aujourd'hui, alors que la croissance, donc la possibilité de prendre en charge la population, va doubler : pas de quoi s'inquiéter !**

Leur véritable objectif :

baissier les retraites et instaurer la retraite par capitalisation

Retraite par répartition : les actifs cotisent et versent une pension aux retraités. Elle a permis une augmentation considérable du niveau moyen des pensions, jusqu'à une remise en cause politique récente. Cette solidarité entre les générations garantit une pension, dont le niveau relève d'une décision politique, qui peut être prise démocratiquement.

Retraite par capitalisation : chaque salarié se constitue un capital que les fonds de pension jouent en bourse, avec parfois des échecs désastreux laissant le retraité sans aucune ressource. Le niveau de chaque pension individuelle est décidé par les spéculateurs.

Toutes les décisions du gouvernement et du patronat vont dans le même sens :

- ne payer le taux plein d'une retraite que pour 40 (et bientôt 45) ans de cotisation alors que les salariés ne cotisent en moyenne que 37 ans,
- calculer la pension sur le plus grand nombre d'années possibles, c'est-à-dire en y intégrant les mauvaises années,
- ne plus indexer le montant des pensions sur les salaires, qui augmentent tout de même de temps en temps...

tout cela aboutit à diminuer la pension versée aux retraités... et à remettre en cause le bon fonctionnement du système de retraite par répartition, à ouvrir la porte à la retraite par capitalisation, aux profits des assureurs.

Ils essaient depuis longtemps, mais ont pris en compte la forte combativité pour défendre les retraites. Ils ont renoncé à faire passer en bloc leur programme. **Ils agissent progressivement :**

- **Balladur en 1993** s'attaque seulement au privé. L'ensemble des mesures provoquera une baisse de 20% d'ici 2040.
- **Fillon en 2003** s'attaque aux fonctionnaires uniquement. Déjà, il utilise l'argument de l'équité pour niveler vers le bas, imposer à tous les 40 ans de cotisation au lieu de 37,5. Il prépare la suite en annonçant, pour 2008, un allongement de cette durée de cotisation de un trimestre par an, afin d'atteindre les 45 ans de cotisation.
- **En 2007, Fillon, Sarkozy et la cour des comptes** annoncent une remise en cause des régimes spéciaux, toujours pour plus d'équité. Une fois le rempart des 37,5 ans abattu, l'offensive pourra se poursuivre pour avancer la date de l'obligation de cotiser 45 ans pour une retraite à taux plein.

Agissons tous ensemble : régimes spéciaux - fonctionnaires - privé

En 1995, nous nous sommes battus, et avons gagné pour tous. En défendant notre retraite, nous avons défendu celles des autres, ce qui nous a valu un formidable soutien de toute la population.

En 2007, gouvernement et patronat veulent nous terrasser pour remettre en cause toutes les retraites.

Tous ensemble, défendons les retraites, et améliorons les.

Le seul problème est celui du partage des richesses :

- dans 40 ans, la part des « inactifs » augmentera un peu, mais bien moins que la croissance qui peut payer les nouveaux retraités, au lieu d'augmenter uniquement les profits,
- lors des 20 dernières années, les profits ont augmenté pendant que la part des salaires dans la richesse produite passait de 70 à 60%. Il suffit de récupérer ce qui a été perdu,
- il suffirait de prendre 0,5% sur l'augmentation annuelle de la productivité pour payer les nouveaux retraités,

- les rapports officiels disent eux-mêmes qu'il suffirait d'augmenter les cotisations retraite de 0,37% par an pour conserver l'équilibre des caisses de retraite...

Les solutions ne manquent pas. En utiliser une, ou bien une partie de chacune suffirait. Mais elles possèdent toutes un point commun : elles demandent qu'une partie des nouvelles richesses produites par l'augmentation constante de la productivité revienne aux salariés. **Et cela, gouvernement et patronat n'en veulent pas.**

A nous tous, dans l'unité la plus large, régimes spéciaux, fonctionnaires et privé, de leur imposer. Séparés, nous perdrons. Ensemble, nous améliorerons les retraites de tous.